

Pour la défense inconditionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, des statuts et des libertés démocratiques :

A bas la LPR et son protocole !

La LPR est la négation de nos revendications qui sont la création massive de postes statutaires de chercheurs et d'IT pour résorber la précarité, des financements pérennes pour la recherche, l'augmentation des salaires par celle du point d'indice ...

Cette loi de précarisation, démultiplie les contrats précaires, généralise la concurrence à tous les niveaux avec la politique d'appel à projets, instaure un dispositif de primes individuelles en guise de revalorisation salariale. C'est une loi qui va détruire nos statuts, les organismes de recherche publics, les disloquer dans des établissements régionaux concurrents et en voie de privatisation.

Elle remet en cause nos libertés et pénalise toute contestation au sein des universités.

Le 47^{ème} congrès du SNCS, réunie les 11 et 12 décembre, se prononce pour le retrait pur et simple de la LPR

Il refuse d'apporter sa caution à une telle loi

C'est pourquoi il dénonce le protocole LPR et toute participation à son application.

Motion déposée au Congrès du SNCS-FSU le 11 décembre 2020

Vote : 21 voix pour, 39 contre, 9 abstentions, 2 refus de vote.

Motion rejetée : n'a pas réuni de majorité des 69 suffrages exprimés.